

**RELEVÉ DE DÉCISIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2021**

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le mardi 16 mars 2021, à 19h30**, en la salle de Conseil de Dinan Agglomération (8 bd Simone Veil - Dinan), lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 10 mars 2021.

Le public ne pouvant se déplacer en raison du couvre-feu, la séance est retransmise par vidéo.

**Membres en exercice : 35**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Didier DERU, Chantal BOULOUX, Joëlle LE GUIFFANT, Yannick HELLIO, René DEGRENNE (Maire délégué), Guy BADOUAL, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUVEAU, Cécile PARIS, Odile MIEL-GIRESSE, Charles HOUZE, Christine MASSART, Maxime SACHET, Lydie PATRY, Dominique ORHANT, Sylvaine CHENE, Jérémie MENAR, Françoise DESPRES, David BRUNET, Christiane SOQUET, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Michel FORGET, Stella CORBES, Joris SANSON, Gérard de MELLON.

**ÉTAIENT EXCUSEES :** Anne-Sophie GUILLEMOT (pas de pouvoir), Stéphanie MISSIR (pouvoir à S. CORBES).

**SECRETARE :** Charles HOUZE

\*

\* \*

M. le Maire déclare la séance ouverte et propose Charles Houzé comme secrétaire de séance. M. le Maire rappelle que la séance est retransmise, en direct, en vidéo sur la page Facebook de la Ville.

Charles Houzé fait l'appel. Le quorum est atteint.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire rend hommage à M. Georges Kieffer, ancien déporté, décédé à l'âge de 100 ans. Une minute de silence est observée par l'assemblée.

Le relevé de décisions de la séance du 16 février 2021 est adopté.

M. le Maire remercie M. Henry Masson- Conservateur régional des Monuments Historiques- et Mme Elodie Baizeau --architecte du Patrimoine en charge du diagnostic du rempart - pour leur participation à cette séance dédiée au thème des remparts.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

L'intervention de M. le Maire sur la problématique des remparts figurera en son entier dans le procès-verbal de séance.

Simon Guinebaud, responsable du service Patrimoines de la Ville, présente l'historique des remparts..

La discussion entre M. Déru, M. de Mellon, M. Guinebaud, Mme Després, Mme Baizeau et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

Elodie Baizeau présente ensuite son diagnostic sur l'état des remparts.

M. le Maire et Mme Paris présentent les différentes délibérations à l'ordre du jour.

### **AFFAIRE N° 1 - PATRIMOINES – « Remparts » – Présentation de la stratégie municipale**

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE**,

1. D'approuver la stratégie municipale « Remparts » ;
2. De modifier le programme en AP/CP ;
3. D'adopter la décision modificative N° 1 au budget principal 2021, comme suit :

Opération 201951 – dépenses : + 1 266 500 €  
Chapitre 16 – recettes : + 1 266 500 €

4. De contracter un emprunt spécifique, d'un montant de 2,2 millions d'euros, et d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation auprès des financeurs bancaires publics ou privés ;
5. De contracter une ligne de trésorerie spécifique pour la durée de l'opération.

La discussion entre M. Forget, M. de Mellon, M. Déru et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

### **AFFAIRE N° 2 - PATRIMOINES – « Remparts » – Opération « Front nord »**

Rapporteur : Cécile Paris

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE**,

1. D'approuver l'opération « Front nord » ;
2. D'autoriser M. le Maire à engager les marchés correspondants ;
3. D'autoriser M. le Maire à solliciter l'aide de l'Etat via la DETR, de la DRAC, du département des Côtes d'Armor, de la Région Bretagne et de la Fondation du Patrimoine.

La discussion entre M. Déru, M. Hellio, Mme Baizeau, Mme Després, Mme Paris, Mme Le Du-Blayo et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

### **AFFAIRE N° 3 - PATRIMOINES – « Remparts » – Opération « 1, rue du Marchix »**

Rapporteur : Cécile Paris

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'approuver l'opération « 1 rue du Marchix » ;
2. De permettre à M. le Maire d'engager les Marchés correspondants ;
3. D'autoriser M. le Maire à solliciter l'aide de l'Etat, via la DETR et la DRAC, et de la Fondation du Patrimoine.

La discussion à laquelle prirent part M. Déru et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

### **AFFAIRE N° 4 - PATRIMOINES – « Remparts » – Opération « chemin de ronde – Jerzual »**

Rapporteur : Cécile Paris

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'approuver l'opération « Chemin de ronde- Jerzual » ;
2. De permettre à M. le Maire d'engager les marchés correspondants ;
3. D'autoriser M. le Maire à solliciter l'aide de l'Etat, via la DETR et la DRAC, et de la Fondation du Patrimoine.

La discussion à laquelle prirent part Mme Le Guiffant, Mme Baizeau et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

### **AFFAIRE N° 5 - PATRIMOINES – Remparts – création d'un Comité de pilotage**

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'approuver la constitution du Comité de pilotage « Remparts »
2. De désigner les membres du Comité de pilotage « Remparts » ainsi :
  - Le Maire, membre de droit
  - Les élus en charge des Patrimoines et de l'Urbanisme
  - 8 élus désignés par le Conseil Municipal (6 de la majorité et 2 de la minorité) : **Olivier BOBIGEAT, Didier DERU, Charles HOUZE, Dominique ORHANT, Odile MIEL-GIRESSE, Françoise DESPRES, Joris SANSON (suppléant : Michel FORGET), Gérard de MELLON.**

- Le Conservateur Régional des Monuments historiques
- Le Chef du service Patrimoines de la Ville de Dinan, référent « Remparts »
- L'Architecte des Bâtiments de France.

M. le Maire donne ensuite la parole à M. Henry Masson, Conservateur régional des Monuments Historiques, pour clôturer cette séance sur la thématique des Remparts. L'intervention de M. Masson figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

L'ordre du jour est épuisé.

M. le Maire annonce que le prochain conseil municipal se tiendra le 13 avril 2021.

La séance est levée à 22 heures.